

## LA PAROLE À L'ÉQUIPE ÉLUE



### Claudine FOURNET

- Commission d'Appel d'Offre
- Commission municipale Patrimoine, Bourg Centre, Travaux et Environnement
- Conseil communautaire
- Conseil d'exploitation de l'office intercommunal du Tourisme
- Réunion de travail PLU



### Jean-Philippe SMADJA

- Commission municipale Jeunesse, Sport, Vie, Associative et Culture
- Commission Culture du conseil communautaire



### Milène VILLARD

- Commission municipale communication, animations et festivités



### Bruno DESCOMBES

- Centre Communal d'Action Social CCAS
- Commission municipale Largentièrre au quotidien et sécurité



Demain Largentièrre défend des valeurs de démocratie, de transparence, de participation et d'engagement. C'est pourquoi il nous semblait essentiel de vous donner quelques nouvelles, un an après le début de cette aventure municipale passionnante.

Nous continuerons à vous informer au mieux régulièrement, et réitérons notre invitation à nous solliciter, nous interpellier. Nous sommes élu-e-s, à votre service !



## CITOYENNETÉ

13 & 20 juin 2021

### ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

#### Même jour, deux scrutins, participez, votez !

La date des élections régionales et départementales (ex cantonales) est officiellement fixée aux 13 et 20 juin prochains, utilisez votre droit de citoyen en vous rendant aux urnes. Pour ces scrutins, les **demandes d'inscription sur les listes électorales** peuvent être faites **jusqu'au vendredi 7 mai 2021**.

## À VOUS DE JOUER !

### QUI EST-IL ?

**Aucune rue, aucune place ne porte son nom à Largentièrre :**

Né à Largentièrre le 13 mars 1884 dans une famille de paysans.

Il s'engage et est blessé durant la première guerre mondiale. Démobilisé, il travaille à la sous-préfecture puis part à Lyon quelques temps. De retour dans sa ville natale, il en devient conseiller municipal en 1925, puis maire en 1926 et conseiller général en 1931. En 1932 puis en 1936, il est élu à la Chambre des députés : « Je veux la paix,

toute la paix, rien que la paix, jamais je ne consentirai à la guerre » est sa déclaration électorale. Le 10 juillet 1940, il fait partie des 80 parlementaires qui votent contre les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Résistant, il fut également député de l'Ardèche, avant et après guerre, 2 fois président du conseil général de l'Ardèche et maire de Largentièrre. Il est le grand père du sénateur socialiste Michel Teston qui fut également président du Conseil général de l'Ardèche entre 1998 et 2006.

### UN PEU D'HISTOIRE

• **Le 1<sup>er</sup> décembre 1974**, la commune de Tauriers est rattachée à Largentièrre, mais à quelle date est-elle à nouveau détachée ?

• **Largentièrre** est la deuxième plus petite **sous-préfecture** de France, quelle est la première ?

• Quels sont les 2 bâtiments de Largentièrre classés **"Monuments Historiques"** ?

• Quels sont les noms usuels donnés aux 3 **ponts enjambant la Ligne** ?

• Combien de rues ou de places portent le **nom d'une femme** à Largentièrre ?

Retrouvez les réponses sur le site de Demain Largentièrre

“DEMAIN  
Largentièrre...”

# MINE D'INFOS

JOURNAL D'INFORMATION | AVRIL 2021

## UNE ANNÉE DE MANDAT, UN ENGAGEMENT TOUJOURS DANS LE SENS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

Le 15 mars 2020, **43%** de l'électorat de notre commune a fait confiance à l'équipe de Demain Largentièrre Liste Citoyenne.

Cela a permis à **quatre candidat·e-s d'intégrer le conseil municipal**, en siégeant dans l'opposition.

Depuis un an, des actions concrètes et **des prises de positions affirmées** caractérisent leur engagement.

Participant de manière assidue aux Conseils Municipaux, nos quatre élu-e-s fournissent un **travail quotidien** tant auprès de la population que dans la recherche de propositions, et toujours dans le sens de l'intérêt général.

Le débat démocratique avec l'équipe majoritaire est un vrai défi, d'autant que peu de place est laissée à nos élu-e-s pour participer aux actions et au travail de réflexion dans la vie municipale.

Pour autant, nos élu-e-s parviennent à affirmer leurs prises de positions et mènent ponctuellement **des actions concrètes** en faveur des Largentièroises et des Largentièrois.

Quoi qu'il en soit, leur volonté est inébranlable, et soutenue par l'association Demain Largentièrre !



**50** conseils / réunions  
Municipales, communautaires ou EPCI



**120** publications  
sur notre site internet et Facebook



**+2000**  
mails de travail

# DES ACTIONS CONCRÈTES SUR LE TERRAIN

Mars 2020

## CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ENTRAIDE D'URGENCE

Au cours du confinement de mars à mai 2020, Demain Largentière proposait de **mettre en lien** des personnes bénévoles, prêtes à apporter leur soutien à des personnes isolées et vulnérables sur la commune (appels téléphoniques, dépôt de courses...).

Juillet 2020

## ACTION CITOYENNE « NETTOYONS LA LIGNE »



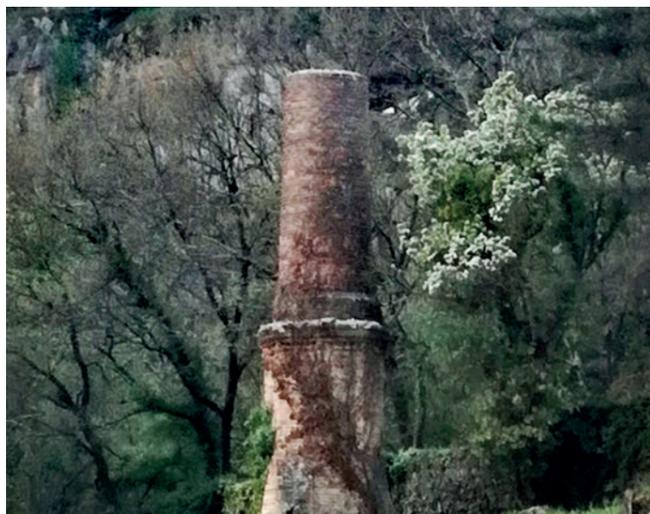
Une trentaine d'habitant-e-s de Largentière s'est mobilisée pour nettoyer les berges de la Ligne, depuis les Récollets, jusqu'au Pont de la Paille.

Une demi journée de **sensibilisation**, de collecte des déchets et d'arrachage de l'ambrosie (plante invasive allergène) qui s'est conclue par un moment de **convivialité** cher à Demain Largentière.

Action organisée en partenariat avec la FRAPNA 07 et Ollivier Dours, spécialiste en biodiversité.

Février 2021

## PÉTITION POUR LA CONSERVATION DE LA CHEMINÉE DE L'USINE PALLUAT



Suite à la destruction du bâtiment de l'usine Oméga Pharma, Demain Largentière s'est engagée en faveur de la conservation de la cheminée de l'usine.

D'après la majorité, sa conservation n'était pas compatible avec le futur projet de parking alors qu'elle aurait pu être complémentaire.

Nous souhaitons qu'une valorisation de la totalité de la cheminée soit étudiée plus sérieusement : une solution plus ambitieuse alliant **sécurisation et valorisation** de ce **témoin de l'histoire ouvrière** de Largentière.

Une pétition en ligne et dans les commerces locaux a permis de réunir 240 signatures.

**Grâce à cette mobilisation le socle de la cheminée est conservé avec la promesse de sa mise en valeur.**

### AU QUOTIDIEN

Au fil des jours, les 4 élu-e-s de Demain Largentière portent toute leur **attention** à la **vie de la cité**, sont à l'**écoute** des besoins, des demandes des personnes qui habitent ou fréquentent Largentière, et veillent donc à les **relayer en conseil municipal**.

De la même manière, l'équipe diffuse par le biais d'articles, publications, podcasts et retranscriptions, des **éléments clés de la vie municipale**.

# DES PRISES DE POSITIONS DÉFENDUES EN CONSEIL MUNICIPAL



## CONSEILS MUNICIPAUX, COMMISSIONS DE TRAVAIL ET INSTANCES LOCALES

Les élu-e-s de Demain Largentière ont exprimé le souhait de travailler en équipe, de ne pas s'inscrire dans une opposition improductive, de **participer activement** à la vie de la commune. En proposant notamment de la représenter dans des instances de pouvoir local (ex: Parc des Monts d'Ardèche, SEBA...), ainsi qu'au sein de commissions municipales (groupes de travail préparatoire). Aucun siège souhaité ne leur a été attribué, hormis ceux que la loi exige.

Constat est fait que, bien souvent, les décisions ont déjà été prises en amont et les séances du conseil municipal ne sont alors plus que de simples chambres d'enregistrement, se résumant à un dialogue entre le maire et les quatre élu-e-s d'opposition.

**L'objectif de Demain Largentière reste donc de développer l'information auprès des populations du territoire.**



## RESPECT DE LA LÉGALITÉ

Régulièrement des rappels au Code Général des Collectivités Territoriales sont faits pour que les droits français soient respectés, notamment ceux de la population : légalement, les séances des conseils municipaux doivent être publiques. Or depuis la crise sanitaire, la majorité n'a pas permis l'accès du public aux conseils municipaux, excepté une fois partiellement.

**Depuis un an, les élu-e-s de Demain Largentière demandent le respect de cette obligation légale** en organisant par exemple la retransmission en direct par vidéo.



## DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Les **délégations d'attribution faites au maire sont un sujet important** car si elles permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune, elles concentrent aussi le pouvoir en une seule et même personne : le maire. Cela enlève donc de la **transparence** sur les sujets du quotidien qui ne sont plus débattus en conseil. Aucune des propositions des élu-e-s de Demain Largentière n'a été retenue, le maire conserve donc la totalité des 29 délégations prévues par la loi.



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Les **élu-e-s de Demain Largentière ont proposé des améliorations pour plus de démocratie et de participation**. Parmi les propositions qui ont été refusées : questions orales des citoyen-ne-s, referendum local, ouverture des commissions de travail à des personnes volontaires de la commune...



## EN CONSEIL MUNICIPAL

Les sujets défendus par l'équipe élue de Demain Largentière qui ont été **validés** ou **refusés** par la majorité :

✓ Réviser le fonctionnement et le planning des **demandes de subventions pour les associations**.

✗ Demander des éclaircissements sur la différence entre le prix d'achat et de revente de la **maison Fargier**.

✗ Proposer de **signer la charte de l'élu local formalisant l'honnêteté des élu-e-s** au cours de leur mandat, acte symbolique.

✓ Souligner les opportunités qu'offre le dispositif "Petite ville de demain", notamment le recrutement d'un **manager de centre-bourg**.

✗ Questionner sur le bénéfice de l'installation coûteuse de plus d'une dizaine de **caméras de vidéo-surveillance**.

✗ Réaffirmer sa volonté de **replacer l'humain dans la politique de la ville** avec, par exemple, l'**embauche d'un médiateur ou d'un policier municipal**.

✓ Demander la **sécurisation du croisement** de Tauriers.

✗ Être associé dans le **projet de campus hôtelier**, qui dès 2022 fera disparaître du château de Largentière "Le Temps des Chevaliers" et ses 15 000 visiteurs (soit 450 000€ de retombées économiques sur le centre bourg), sans contre-projet équivalent.